

Communiqué de presse

Mmes et MM. les députés, ne vous trompez pas de cible : faites le choix de la santé publique !

Au moment où les députés vont entamer l'examen du livre III « Prévention et santé publique » de la loi « Hôpital, Patients, santé, territoires », les associations signataires, à l'instar d'une forte majorité des Français [1], rappellent leur soutien sans réserves aux mesures de limitation de l'offre d'alcool proposées par Mme Bachelot, ministre de la santé et des sports, à savoir l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs et dans les stations-service ainsi que l'interdiction des open-bars.

Elles tiennent à faire observer :

- d'une part que le texte relatif aux open-bars, dont la filière viticole ne conteste pas le bien fondé, ne vise nullement à interdire la dégustation des vins dans les salons ou les caves des viticulteurs, dégustation dont l'objectif est tout autre : la découverte des produits d'un terroir ;
- d'autre part qu'elles ne sont pas opposées, afin de rassurer la filière viticole, à un aménagement rédactionnel du texte initial ;
- enfin que cette nouvelle rédaction n'introduise pas les dispositions des amendements 132, 167, 458 et 586 qui entendent limiter l'interdiction des open-bars aux seuls moins de 25 ans et autoriser les dégustations dans les établissements d'enseignements.

Quant à Internet, elles rappellent que 78 % des Français se déclarent favorables à une interdiction de la publicité pour les boissons alcooliques sur Internet.

Les associations soutiennent l'amendement 530 adopté par la commission des affaires sociales et déposé notamment par MM. Rolland, Bur et Le Guen. Cet amendement constitue un bon compromis entre les intérêts économiques des producteurs et ceux de la santé publique en autorisant la publicité sur **les seuls sites des producteurs et des distributeurs**. Ainsi les viticulteurs pourront avec leur site Internet présenter et leurs produits et les promouvoir à armes égales avec la concurrence internationale.

Les associations mettent en garde les députés contre tout autre choix, et notamment celui préconisé par les amendements 80 (amendement Domergue) ou 169 (amendement Suguenot) qui autoriseraient **tous les sites**, excepté ceux principalement destinés à la jeunesse ou relatifs à des activités sportives. Ces exceptions n'auront aucune portée réelle et seront au contraire source de contentieux : qu'est ce qu'un site *principalement* destiné à la jeunesse ? Autoriser tous les sites serait aussi oublier la puissance du média Internet et l'influence de la publicité sur les consommateurs d'alcool. En outre, les viticulteurs doivent être conscients que cette solution aura le même effet que le rétablissement en 1994 de la publicité par affichage en ouvrant un boulevard à la Drinks Industry internationale qui a les moyens financiers de submerger la Toile avec toutes sortes de publicité.

Les associations :

- Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), président : Dr Alain Rigaud
- Société Française de Santé publique (SFSP), président : Pr François Bourdillon
- Fédération Française de l'Addictologie (FFA), président : Pr Michel Reynaud
- Ligue contre le cancer (LCC), président : Pr Francis Larra
- Fédération des acteurs de l'addictologie ambulatoire (F3A), président : Dr Patrick Fouilland
- Avenir santé, directeur : M. Bouthier
- Association nationale des intervenants en toxicomanies et addictologie (ANITeA), président : M. Jean-Pierre Couteron

Contacts :

- Dr Alain Rigaud (01 42 33 51 04 ou 06 08 22 25 29), président de l'ANPAA.
- M. Patrick Elineau (01 42 33 51 04), directeur général de l'ANPAA.
- Faye Wright (01 42 33 51 04), chargée de communication de l'ANPAA.
- Pr Michel Reynaud (06 08 64 65 68), président de la FFA.
- Dr François Bourdillon (03 83 44 39 17), président de la SFSP.
- Mme Karine Ansel (01 53 55 24 27), Ligue contre le Cancer.
- M. Renaud Bouthier (04 78 58 95 04), directeur Avenir Santé France.
- Dr Patrick Fouilland (01 42 28 65 02), président de la F3A.
- M. Jean-Pierre Couteron (01 43 43 72 38), président de l'ANITeA.

[1] Cf. l'étude rendue publique réalisée, à la demande de l'ANPAA et de la Ligue contre le cancer, par l'IFOP, par téléphone, les jeudi 5 et vendredi 6 février 2009, auprès d'un échantillon de 1007 personnes, âgées de 15 ans et plus. L'échantillon est représentatif de la population (sexe, âge, profession du chef de ménage, région et catégorie d'agglomération).